



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Emplois reserves

Question écrite n° 38491

Texte de la question

M Gerard Kuster attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le domaine d'application de la loi visant a favoriser l'insertion professionnelle des handicapes. Cette loi prévoit en effet l'emploi obligatoire d'un certain nombre de handicapes (6 p 100 des effectifs) pour les entreprises, les administrations ou les etablissements publics. Or certaines rumeurs indiquent qu'il semblerait que ces dispositions ne soient pas applicables dans les entreprises publiques de type EDF, GDF, etc. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter toutes precisions en la matiere.

Données clés

Auteur : [M. Kuster Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38491

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1323